Municipalité
Paroisse de Senneterre

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC - Demande de dérogation mineure

PRENEZ AVIS que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 5 octobre 2020 à 20h.

Le propriétaire de l'immeuble situé au 235, route 386 (lot 5 372 244 du cadastre du Québec) dépose une demande de dérogation mineure :

- Autoriser la division du terrain en 2 terrains ayant une largeur de 81,61 m et de 79.33 m au lieu d'un minimum de 100 m tel qu'exigé par le règlement de lotissement pour les terrains contigus à la route 386 faisant partie d'un corridor routier problématique à l'intérieur d'une zone AgD (agricole déstructuré).

Toute personne intéressée par cette demande peut faire part de ses commentaires auprès de la municipalité de façon écrite, en les transmettant à l'inspectrice municipale (inspecteur@paroissesenneterre.qc.ca), au plus tard le 5 octobre 2020 à 16h ou se présenter lors de la séance.

Donné à Senneterre, le 2 septembre 2020

Mélanie Hébert, Directrice générale et Secrétaire-trésorière